



COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS

☎ 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75

Mail : mairie@vert-en-drouais.fr

Site Internet : www.vert-en-drouais.fr

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 028-212804058-20260604-A2026016-AR



Arrêté n° 2026/016

ARRETE DEMARCHAGE COMMERCIAL INTERDIT SUR LA COMMUNE

Le maire de Vert-en-Drouais,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 2212-1 et suivant du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 121—1 à L.121-7, L.121—21, L.121-29 et L.122-11 à L.122-15 du code de la consommation ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de protéger les citoyens et surtout les plus vulnérables d'entre eux ;

ARRETE :

Article 1^e : À compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, le démarchage à domicile sur le territoire de la commune de Vert-en-Drouais est interdit.

Article 2^o : Les quêtes à domicile sont interdites sauf autorisation prévue par le calendrier annuel des appels à la générosité publique.

Article 3^o : Tout organisme public n'est pas concerné par le présent arrêté mais doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Article 4^o : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans le délai des 2 mois suivant sa publication.

Article 5^o : Ampliation du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Madame le Maire et Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Saint-Remy-sur-Avre sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Vert-en-Drouais, le 04 juin 2026

Le Maire,

Evelyne DELAPLACE

E. DELAPLACE



Mairie de Vert-en-Drouais - 37, rue Charles Waddington 28500 VERT-EN-DROUAIS

Vert-en-Drouais est membre de l'Agglomération du Pays de Dreux